

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux en exercice sauf :

*M. GODDERIDGE Jacques a donné pouvoir à M. CHANTELOUP Dominique
M. AUBRY Jean-Bernard M. VALLIENNE Daniel
M. TAFFOREAU Dominique M. LURÇON Gérard
MM DUPERON, POTTIER, BRIAND, QUINET -QUATREMER, excusés.*

M. le Maire exprime une pensée pour Mme DUPERON et M. GODDERIDGE qui ne peuvent être présents ce soir.

Mme TALVARD est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 2 novembre est adopté à l'unanimité.

1. DECISION MODIFICATIVE BUDGET 2022

Rapporteur : M. VALLIENNE

M. VALLIENNE explique que la décision vise à abonder de 35 000 € le chapitre 012 (charges de personnel) en prélevant sur les recettes issues des mécanismes de couverture (assurance statutaire et CPAM) pour 13 000 € et 22 000 € sur les dépenses imprévues.

DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire expose au conseil les modifications budgétaires suivantes :

DF 022 : Dépenses imprévues	- 30 000 €
DF 64111 : Rémunération principale	10 000 €
DF 64131 : rémunération	15 000 €
DF 6453 : cotisations aux caisses de retraite	10 000 €
RF 6419 : remboursements sur rémunérations du personnel	5 000 €

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

2. FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNEE 2023

Rapporteur : Daniel VALLIENNE

Il est proposé :

SALLES DE LA PRAIRIE 2022

	Habitants Organismes Saint-Germain		Organismes hors commune		Associations Saint-Germain		Associations hors commune	
	Week-end	1 jour en semaine	Week-end	1 jour en semaine	Week-end	1 jour en semaine	Week-end	1 jour en semaine
Grande salle + cuisine	473 €	236 €	836 €	422 €	236 €	119 €	771 €	387 €
Petite salle	144 €	74 €	252 €	126 €	74 €	38 €	220 €	112 €
2 petites salles + cuisine	303 €	151 €	569 €	285 €	149 €	77 €	530 €	268 €
Petite cuisine	95 €	48 €	164 €	84 €	47 €	26 €	152 €	78 €
Forfait chauffage <i>Du 15/10 au 15/04</i>	70 €	35 €	70 €	35 €	70 €	35 €	70 €	35 €
Tarif commercial grande salle : 532 € (ressortissant Saint-Germain) - 655 € (ressortissant hors commune)								

SALLES DE LA PRAIRIE 2023

	Habitants Organismes Saint-Germain		Organismes hors commune		Associations Saint-Germain		Associations hors commune	
	Week-end	1 jour en semaine	Week-end	1 jour en semaine	Week-end	1 jour en semaine	Week-end	1 jour en semaine
Grande salle + cuisine	501 €	250 €	886 €	447 €	250 €	126 €	817 €	410 €
Petite salle	153 €	78 €	267 €	134 €	78 €	40 €	233 €	119 €
2 petites salles + cuisine	321 €	160 €	603 €	302 €	158 €	82 €	562 €	284 €
Petite cuisine	101 €	51 €	174 €	89 €	50 €	28 €	161 €	83 €
Forfait chauffage <i>Du 15/10 au 15/04</i>	70 €	35 €	70 €	35 €	70 €	35 €	70 €	35 €
Tarif commercial grande salle : 532 € (ressortissant Saint-Germain) – 655 € (ressortissant hors commune)								

SALLE DES POMMIERS 2022

	1 jour en semaine	Week-end
Habitants Saint-Germain	63 €	123 €
Organismes hors commune	113 €	225 €
Activité lucrative Saint-Germain	125 €	252 €
Activité lucrative hors commune	208 €	418 €

SALLE DES POMMIERS 2023

	1 jour en semaine	Week-end
Habitants Saint-Germain	67 €	130 €
Organismes hors commune	120 €	238 €
Activité lucrative St-Germain	132 €	267 €
Activité lucrative hors commune	220 €	443 €

GYMNASE 2022

	Organismes Saint-Germain	Organismes hors commune
Tarif heure activité non lucrative	45 €	58 €
Tarif jour activité lucrative	434 €	515 €

GYMNASE 2023

	Organismes Saint-Germain	Organismes hors commune
Tarif heure activité non lucrative	48 €	61 €
Tarif jour activité lucrative	460 €	546 €

CONCESSIONS AU CIMETIERE 2022

Concession jardin d'urnes 15 ans	146 €
Concession jardin d'urnes 30 ans	265 €
Concession tombe enfant -7 ans pour 15 ans	172 €
Concession tombe enfant -7 ans pour 30 ans	267 €
Concession tombe enfant -7 ans pour 50 ans	426 €
Concession tombe adulte pour 15 ans	234 €
Concession tombe adulte pour 30 ans	333 €
Concession tombe adulte pour 50 ans	525 €
Columbarium 15 ans	313 €
Columbarium 30 ans	457 €

CONCESSIONS AU CIMETIERE 2023

Concession jardin d'urnes 15 ans	550 €
Concession jardin d'urnes 30 ans	750 €
Renouvellement cavurne 15 ans	155 €
Renouvellement cavurne 30 ans	280 €
Concession tombe enfant -7 ans pour 15 ans	182 €
Concession tombe enfant -7 ans pour 30 ans	283 €
Concession tombe enfant -7 ans pour 50 ans	452 €
Concession tombe adulte pour 15 ans	248 €
Concession tombe adulte pour 30 ans	353 €
Concession tombe adulte pour 50 ans	556 €
Columbarium 15 ans	332 €
Columbarium 30 ans	484 €

PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL MUNICIPAL

	2021	2023
1/8 page	305 €	76 €
¼ page	535 €	134 €
½ page	935 €	233€
1 page	1 635 €	408 €

PARTICIPATION AUX CHARGES DU PRESBYTERE

	2022	2023
Tarif trimestriel	166 €	175 €

DEROGATIONS SCOLAIRES

	2021/2022	2022/2023
Enfant à l'école élémentaire	163 €	172 €
Enfant à l'école maternelle	357 €	378 €

REPLACEMENT VAISSELLE PERDUE OU CASSÉE

Vaisselle	2.50 €	2,50 €
Accessoires (Carafe à eau, Corbeille à pain, Saucière, Légumier, couverts)	5 €	5 €

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

3. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : M. CHANTELOUP

Mme LECONTE fait son entrée.

M. CHANTELOUP présente au conseil les propositions de subventions suivantes :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOCIO CULTURELLES

	2022	Dem 2023	Proposé
Amis du patrimoine	110 €	120 €	110 €
Association familiale	0 €	0 €	0 €
Clé de sol	170 €	500 €	170 €
Fa Si La Danser	0 €	0 €	0 €
FNACA	0 €	670 €	670 €
Récré	440 €	1 000 €	440 €
Swap poker	0 €	0 €	0 €
Temps retrouvé	1 080 €	1 500 €	1 080 €
Zartotalist	200 €	250 €	200 €
Total	2 000 €	4 040 €	2 670 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

	2022	Dem 2023	Proposé
Basket	2 515 €	3 500 €	2 515 €
Badminton	420 €	965.04 €	420 €
BMX	1 680 €	1 800 €	1 680 €
Club Tonic	720 €	1 000 €	720 €
Football	5 670 €		5 670 €
Handball	300 €	1 000 €	300 €
Judo	0 €	0 €	0 €
Karaté	0 €	0 €	0 €
Pétanque	420 €	450 €	420 €
Tai Jitsu	330 €	800 €	330 €
Tennis	0 €	0 €	0 €
Tennis de table	3 355 €	3 500 €	3 355 €
Total	15 410 €	13 015.04 €	15 410 €
TOTAL ASSOCIATIONS	17 410 €	17 055.04 €	18 080 €

La FNACA n'avait pas fait de demande en 2022, elle retrouve le montant de 2021.

La subvention pour l'accueil périscolaire en faveur de la Ligue de l'Enseignement s'élève à 15 600 €.

M. le Maire rappelle que *via* le CCAS une participation est versée aux associations pour chaque jeune corbenois.

M. LALANDE, membre du bureau de l'association du Temps Retrouvé, ne prend pas part au vote pour la subvention de son association.

M. RADET, membre du bureau de l'association des Amis du patrimoine ne prend pas part au vote pour la subvention de son association.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

4. VOTE DES TAUX

Rapporteur : M. VALLIENNE

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition pour 2023 (hypothèse retenue lors du débat d'orientation budgétaire) :

- Taxe Foncière sur le bâti : 34.36 %
- Taxe Foncière sur non-bâti : 22.23 %

Le conseil adopte ces propositions à l'unanimité.

5. ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITÉS DES ELUS

Rapporteur : M. LURÇON

Dans une volonté de transparence, la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 a institué une nouvelle obligation à destination des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre. Ils doivent produire chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités reçues par les élus siégeant dans leur conseil. Cet état est présenté chaque année aux élus municipaux.

Nom	Montant brut annuel en euros
AUBRY Jean-Bernard	2 849.34
CHANTELOUP Dominique	2 849.34
COCHELIN Christiane	2 849.34
DUPERON Annie	10 447.62
GODDERIDGE Jacques	2 849.34
LESNER Sylvette	2 849.34
LURÇON Gérard	26 119.26
REBILLON Catherine	2 849.34
RETO Agnès	2 849.34
TAFFOREAU Dominique	10 447.62
VALLIENNE Daniel	10 447.62

6. BUDGET PRIMITIF 2023

Rapporteur : M. VALLIENNE

M. VALLIENNE présente au conseil un bilan provisoire (arrêté au 13/12) de l'exercice budgétaire 2022, l'année budgétaire n'étant pas terminée.

Saint-Germain
du-Corbéis

Résultats 2022 (estimés)

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)
2 150 000	1 690 000	1 620 000	1 750 000
Résultat	460 000	Résultat	-130 000

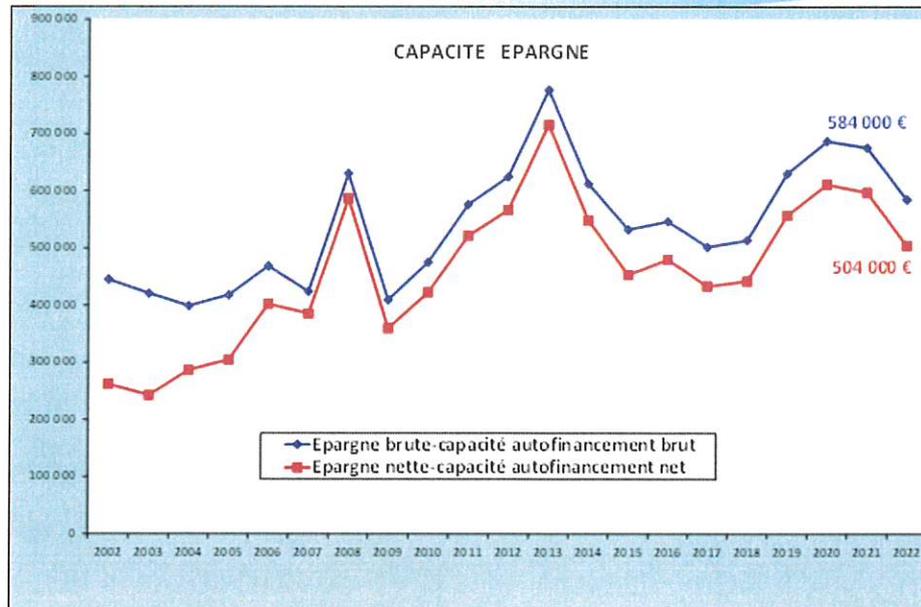
FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT	
RECETTES (€)	DEPENSES (€)
3 770 000	3 440 000
Résultat	330 000

Conseil municipal du 19/12/22

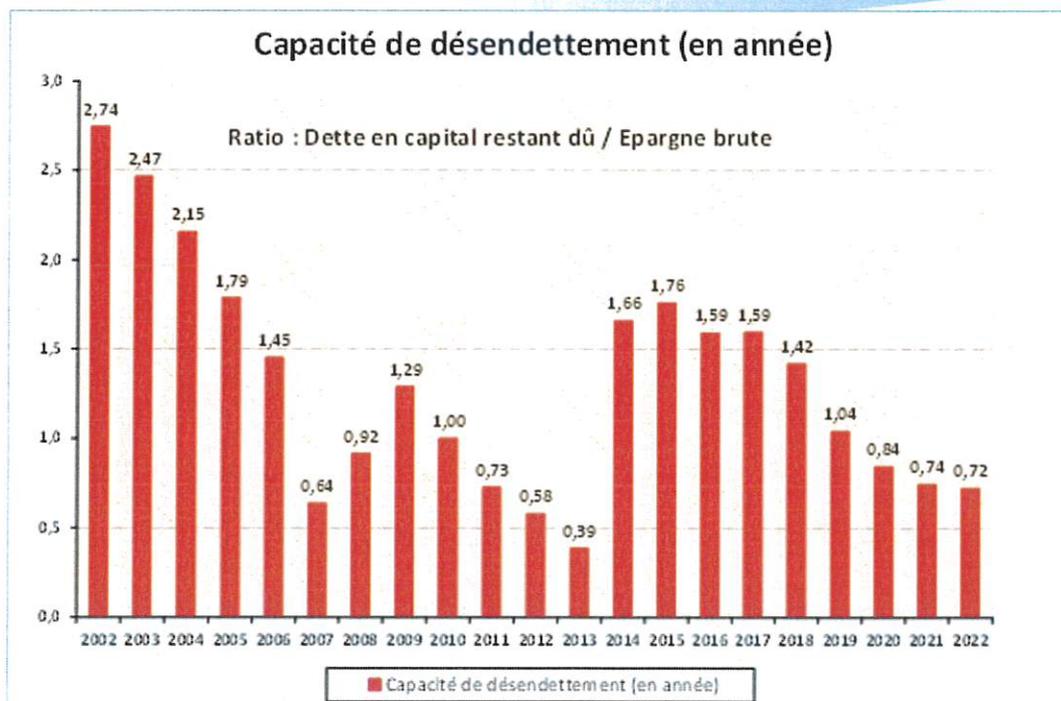
18

Le résultat brut provisoire de fonctionnement devrait s'élever autour de 460 000 €.

M. VALLIENNE présente la capacité d'autofinancement de la commune.



M. VALLIENNE présente la capacité de désendettement de la commune :



M. VALLIENNE rappelle le contexte difficile (inflation, guerre en Ukraine, incertitudes sur l'engagement de l'Etat.....), la proposition de budget 2023 est construite avec prudence tout en conservant une place importante pour les projets d'investissements qui doivent continuer à structurer le développement de la commune.

Il faudra faire preuve d'adaptabilité, de plus de rigueur où « l'humain » devra être mis en avant.
 Cette proposition de budget est réaliste et réalisable et anticipe de futurs investissements pour les prochaines années avec :

- La volonté de dégager un autofinancement net d'au moins 450 000 € pour permettre les investissements structurels à venir. Être vigilant sur le suivi du budget et s'adapter à l'évolution de la situation économique,
- Pour le CCAS : accompagner les actions et les projets de solidarité,
- Pour les subventions aux associations : soutien aux associations par la mise à la disposition de locaux et attribution de subventions sur la base de réels projets,
- Le soutien aux projets pédagogiques des écoles (amélioration du cadre de vie, développement de la citoyenneté par diverses actions).

Ce qui se traduit en termes de projets par :

- Une évolution du patrimoine immobilier – Réhabilitation des bâtiments – Economie d'énergie

- Isolation – éclairage dans les salles de classe de l'école
- Préparer la réhabilitation du gymnase

- Des aménagements urbain – mobilité douce

- Poursuivre les aménagements des quartiers :
Prévoir une pré-étude pour les rues de la Diguetterie/Maisons Blanches
- Amélioration de la mobilité douce
Sécurisation, trottoirs.....

Au niveau de la vie associative – jeunesse

- Aménagement de locaux/terrains sportifs (Projet gymnase, création d'un terrain de foot 5).
- Mise à niveau de l'équipement informatique des écoles.

Vie culturelle – animation

- Concours photos – Exposition photos.
- Conférences.
- Organisation d'événements citoyens, culturels, sportifs.

Ce qui se traduit par le budget suivant :

	FONCTIONNEMENT DEPENSES	BP 2023
011	Charges à caractère général	405 000
012	Charges de personnel	720 000
014	Atténuations de produits	240 000
022	Dépenses imprévues	30 000
023	Virement à la section d'investissement	308 500
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 000
65	Autres charges de gestion courante	174 000
66	Charges financières	25 000
67	Charges exceptionnelles	1 000
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	3 000
		2 036 500

FONCTIONNEMENT RECETTES		BP 2023
002	Résultat de fonctionnement reporté	0
013	Atténuation de charges	2 000
70	Produits des services des domaines, ventes	44 000
73	Impôts et taxes	1 260 000
74	Dotations, subventions et participations	695 000
75	Autres produits de gestion courante	33 000
76	Produits financiers	500
77	Produits exceptionnels	3 000
		2 036 500

INVESTISSEMENT DEPENSES		BP 2023
001	Solde d'exécution de la section d'inv. reporté	
020	Dépenses imprévues	25 000
16	Emprunts et dettes assimilées	110 500
20	Immobilisations incorporelles	0
21	Immobilisations corporelles	380 500
23	Immobilisations en cours	4 358 000
		4 874 000

INVESTISSEMENT RECETTES		BP 2023
021	Virement de la section de fonctionnement	308 500
040	Operations d'ordre de transfert entre sections	130 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	140 000
13	Subventions d'investissements reçues	2 699 900
16	Emprunts dettes assimilées	1 594 600
27	Autres immobilisations financières	1 000
		4 874 000

M. TAFFOREAU fait son entrée

Après le Débat d'Orientation Budgétaire du 2 novembre, M. VALLIENNE propose au conseil municipal le budget primitif de la commune qui s'équilibre :

En section de fonctionnement dépenses et recettes, pour un montant de : 2 036 500 €

En section d'investissement dépenses et recettes, pour un montant de : 4 874 000 €

Le budget est adopté à l'unanimité.

M. LURÇON remercie les services et M. VALLIENNE pour la préparation de ce budget ainsi que l'ensemble des conseillers municipaux pour la confiance accordée dans le vote du budget.

7. RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL 2021 DE LA CU D'ALENCON

Rapporteur : M. LURÇON

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté Urbaine d'Alençon adresse chaque année un rapport retraçant l'activité de l'établissement aux maires de chaque commune.

Vu l'avis favorable du Bureau consultatif, réuni le 6 octobre 2022

Vu l'avis favorable du conseil communautaire en date du 13 octobre 2022,

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Prend acte du bilan d'activités des services pour l'année 2021.

8. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILÉS

Rapporteur : Mme COCHELIN

En vertu du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, le Président de la Communauté Urbaine d'Alençon est tenu de présenter à son conseil un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

L'annexe de ce décret fixe les indicateurs techniques et financiers que ce rapport doit contenir.

Il est indiqué que ce rapport annuel doit être :

- présenté au Conseil de Communauté au plus tard dans les 6 mois qui clôturent l'exercice,
- transmis à toutes les communes adhérentes à la Communauté Urbaine,
- présenté aux conseils municipaux,
- mis à la disposition du public dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers pour l'exercice 2021.

Mme COCHELIN présente au conseil quelques données :

La CUA c'est 31 communes au 1^{er} janvier 2021

Alençon Arçonnay Cerisé Champfleury St pateme le Chevain Condé sur -
Sarthe Saint germain du corbeis Valfambert
Hesloup Mieuxcé la Errière Bochart Saint Céneri le Gérey Pacé Lonrai
Saint Denis sur Sarthon Cuissai Colombiers Gandelain la Lacelle la roche
Mabile Saint Nicolas des bois Larré Mesnil Erreux Ciral st Ellier les bois
l'orée d'Ecouve Ecouves Chenay Villeneuve en Perseigne

Dont 8 communes
desservies en porte
à porte

Pour une population de 57875 habitants

2650 entreprises

Centre de
valorisation
Alençon Nord mise
au norme réouvert le 13
décembre 2021

Centre de
valorisation
Arçonnay
ouvert depuis le 15 mars 2021

13/12/2022

2

Ordures ménagères Et tri en apport collectif

Depuis 2021 Colombiers est
passé en apport volontaire

Missions du service déchet de la CUA

- assurer la compétence de la collecte et du traitement des déchets
- gestion du quai de transfert déchets ménagers
- valoriser les déchets produits en mettant des outils performants à la disposition de la population
- maîtriser les coûts et équilibre le budget financier
- Assure la salubrité publique en sanctionnant les dépôts illégitimes
- Être à l'écoute des usagers
- Induire les dossiers d'appel d'offre et gérer les marchés engagés
- faire des propositions innovantes aux élus afin d'anticiper la législation
- Respecter la législation en vigueur
- Animer le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés(PLPDMA)
- Appliquer la mise en place de la redevance spéciale auprès des administrations
- Effectuer un suivi administratif du service rendu par les différents prestataires (respect des consignes)



13/12/2022

3

Déchets pris en charge

Collecte
séparée

Ordures ménagères
Emballages
Cartons
Encombrants
Déchets issus des
marchés

Apport collectif

Ordures ménagères
Emballages
Papier verres
textiles

Apport au Centre de
valorisation

Emballages papier verre déchets verts
gravats bois cartons meubles
Encombrants ferraille déchets
dangereux polystyrène bâches textiles
plastiques DEEE

126 point
d'apport
collectif
dans 24
communes

Il existe sur la CUA 116
espaces propretés (OM papier
verre et emballages)



13/12/2022

4

Coût des différents flux ,par personne

- Les ordures ménagères 294 euros la T soit **57euros/hab**
- le textile 22 euros la T soit **0,14 euros /hab**
- Les déchets professionnels 259 euros la T soit **1,71 euros /hab**
- Déchets des collectivités 124 euros la T soit **2,35 euros /hab**
- Centre de valorisation 156 euros la T soit **20,34 euros /hab**
- Le papier 92 euros la T soit **1,66 euros /hab**
- les emballages 366 euros la T soit **11 euros /hab**
- Le verre 70 euros la T soit **2,29 euros/hab ---**



13/12/2022

5

Le tonnage des DMA est passé de 107 tonnes en 2010 à 87 t e 2020 l'objectif de la CUA était de 90t

Actions pour continuer la diminution des déchets

- Réduire les déchets verts
- actions pour diminuer tous les déchets
- compostage des biodéchets
- diminuer le gaspillage, réemploi pour une deuxième vie des objets
- Remplacer le jetable par du durable
- Moins de déchets papier et produits dangereux
- Inciter les entreprises à produire moins de déchets



13/12/2022

6

Opérations « je broie du vert »(150 pers sensibilisées

500 guides des déchets verts distribués

Une page internet dédiée aux déchets verts

2330 composteurs vendus(164 en 2021)

60 aires de compostage collectifs(immeubles cimetièrè , établissements scolaires ou de santé et autres)

Des nouveaux sites de compostage collectifs(3IFA école condé CCAS école de Montsort et épicerie sociale)

57 étudiants sensibilisés

Installation de conteneurs dans les centres de valorisation

Zone de dons de cagettes et palettes

Récupération d'objets pour un don à Emmaüs

Autocollants stop pub (5000 ex dispo au service déchets)

Doc pour consignes de tri



13/12/2022

7

Les contenants fournis par la CUA

- 1,025 millions de sac
translucides
- 1726 bacs roulants OM
- 1604 bacs roulants emballages
- 23 bacs roulants pour les
marchés et 10 rolls
- 512 640 Sacs bleus

Baisse des tonnages de: la ferraille
du bois des encombrants des
déchets ménagers spéciaux et des
DEEE

- Bonne évolution
- Mauvaise évolution

13/12/2022

Le ratio de la
collecte en porte à
porte est passé de
150,43 kg/an/hab
à 142,34 soit (effet
période de
Confinement)

Hausse des tonnages pour:
Carton gravats déchets
végétaux mobilier



8

LA CUA
Tonnage des
DMA 503kg/an
et par hab

Orne 599
kg/an/hab

Région Normandie
673 kg/an /hab

Nationale
681 kg /an /hab



13/12/2022

9

On observe ces dernières années une baisse des déchets non recyclables

Une hausse des déchets ménagers 3,02% (national 248,7/an/hab en régional 243,8 /an/hab)

Le tri sélectif augmente (en dessous du national 82,2/an/hab cua=73,53kg/an/hab)

Tri dans nos deux centres de valorisation

Où partent nos déchets
Nos recycleurs

Une tonne de déchets traitée= 29,8 kg de résidus

La banque alimentaire
Le Plastique le carton les journaux les magazines et le verre sont recyclés sur le sol français
L'acier et l'aluminium en Espagne et en Belgique

13/12/2022



10

Les entreprises partenaires de la CUA

Véolia: OM porte a porte
SEP valorisation :apport collectif et déchetterie
TTB transport :le transport des déchets ménagers
Synerval: incinération des OM
Valorpole: le mans :centre de tri
Suez :gardiennage déchetterie
Triadis: Déchets dangereux des ménages
La poste : distribution des documentations
Régie des quartiers: distrib de sacs suivi compostage
Collectif d'urgence: les encombrants
Astech: fourniture des conteneurs semi enterrés et enterrés
Eurovia: génie civil pose de conteneurs
SNC CB: fourniture des conteneurs aériens
Image in France: conception et support de communication

13/12/2022



11

Impact Environnemental

Dépenses totales
6 334 338 euros

Recettes globales
6 285 971 usagers avec
TEOM
(taux le plus bas du
département 8,12%
Hab/an 109 euros
(4,37% d'augmentation)

des OM et des emballages a le label CO2
Les camions nouvelle génération et le
carburant OLEO 100 rejettent 60% de moins
de gaz à effet de serre /gasoil
L'incinérateur réduit de 3500t(soit 900
voitures) nos émissions de CO2(il chauffe
1400 logements pour 300 foyers,
Le recyclage réduit aussi notre impact

41 factures pour frais d'enlèvements
600 appels tel
16000 passages à l'accueil
47 courriers reçus et 363 envoyés



13/12/2022

12

A Saint Germain du Corbeis le Conseil Municipal
jeune participe activement à la réduction des
déchets



Un exemple parmi d'autres
Les deux boîtes à livres de l'élan
et espace Gagnaire
Et une opération troques tes livres
mensuelle



13/12/2022

13

Des incivilités observées sur la commune
parmi tant d'autres



13/12/2022

Sortie journée citoyenne
ramassages des déchets sur
la commune avec les élus et
les corbenois



14

Mme TALVARD ne prend pas part au vote.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers pour l'exercice 2021, tel que présenté.

Mme LECONTE sort de la salle.

9. PROLONGATION DE LA CONVENTION MÉDIATHEQUE

Rapporteur : M. LURÇON

Monsieur le Maire explique que depuis l'arrêté inter préfectoral Orne/Sarthe en date du 4 juin 1997, la Communauté urbaine d'Alençon (CUA) exerce la compétence « gestion des bibliothèques ».

A ce titre, il revient à la CUA de prendre en charge les dépenses afférentes à cette compétence.

Par délibérations du bureau délégué, des conventions de remboursement de frais d'entretien des locaux ont été conclues pour trois ans avec les communes membres disposant d'une bibliothèque.

En effet, les bibliothèques du réseau de la CUA des communes d'Écouves, Champfleury, Pacé, Saint-Denis-sur-Sarthon, Saint-Germain-du-Corbéis, Valframbert et Villeneuve en Perseigne se situent dans des bâtiments ayant plusieurs utilisations.

Les conventions arrivant à échéance le 31 décembre 2022, il est nécessaire de les reconduire pour un an. Il convient donc de modifier l'article 3 relatif à la durée de la convention comme suit : "La présente convention est prolongée pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2023. Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties sous réserve d'un préavis de 3 mois". Les autres articles restent inchangés.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord et autorise M. le Maire à signer la convention.

10. REVISION DU PLUI

Rapporteur : M. LURÇON

M. le Maire explique que le conseil municipal est amené à se prononcer sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation et le règlement qui la concerne.

M. le Maire explique le processus qu'il reste à effectuer dans la procédure.

A l'unanimité, le conseil donne un avis favorable.

11. INDEXATION TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTERIEURE

Rapporteur : M. LURÇON

Conformément à l'article 171 de la Loi de Modernisation de l'Economie du 4 Août 2008, le conseil municipal du 23 Juin 2009 a délibéré pour fixer les modalités de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) sur le territoire de la commune.

Conformément à l'article L. 2333-10 du Code général des collectivités territoriales, la ville de Saint-Germain-du-Corbéis a décidé la majoration du tarif de droit commun des différents dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes en raison de l'appartenance de la commune à un EPCI de plus de 50 000 habitants et a décidé d'exonérer les enseignes dont la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 7 m².

Les tarifs maximaux dépendent de la population de commune ou de l'EPCI ainsi que de la nature du support publicitaire. Les tarifs de base sont fixés par l'article L. 2333-9 du CGCT. Ces tarifs augmentent chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

La commune ou l'EPCI peut toutefois décider de fixer par délibération ses tarifs. Il est proposé au conseil de tenir compte du taux maximal applicable en 2023.

Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE pour 2023 s'élève ainsi à + 2.80 % (source INSEE).

Aussi, les tarifs maximaux par m², par face et par an, pour l'année 2023, seront les suivants :

- Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques inférieures ou égales à 50 m ² :	22 €
- Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques supérieures à 50 m ² :	44 €
- Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques inférieures ou égales à 50 m ² :	66 €
- Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques supérieures à 50 m ² :	132 €
- Enseignes inférieures ou égales à 7 m ² :	exonération
- Enseignes supérieures à 7 m ² et inférieures ou égales à 12 m ² :	22 €
- Enseignes supérieures à 12 m ² et inférieures ou égales à 50 m ² :	44 €
- Enseignes supérieures à 50 m ² :	88 €

Il est rappelé que la TLPE est recouvrée annuellement par la ville et qu'elle est payable sur déclaration préalable des assujettis.

A l'unanimité, le conseil donne son accord.

